



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle
Question orale n° 1263

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le fait que Marseille, associée au territoire « Provence », a été nommée capitale européenne de la culture en 2013. Cet événement est vécu comme une formidable opportunité pour accélérer le développement économique et culturel du territoire, puisque près de dix millions de visiteurs sont attendus. Ainsi, de nombreux équipements culturels vont être inaugurés en 2013 à l'instar du musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, et d'autres vont voir leur activité démultipliée. Dans ce paysage foisonnant, l'opéra de Marseille fait néanmoins figure de parent pauvre et n'a pas les moyens de ses ambitions. En effet, l'État participe de manière très marginale au budget de cet établissement, moins de 3 % des frais de fonctionnement annuel, alors que d'autres établissements du territoire bénéficient d'une aide plus importante. Cette situation apparaît d'autant plus singulière que l'opéra de Marseille joue fréquemment à guichet fermé et que le ministère a souhaité voir cette structure se hisser parmi les opéras nationaux de région à l'exemple de Bordeaux, Lyon, Nancy et Strasbourg. De ce fait, il souhaiterait savoir comment expliquer le faible soutien de l'État et quelle solution peut être envisagée.

Texte de la réponse

PARTICIPATION DE L'ÉTAT

AU FINANCEMENT DE L'OPÉRA DE MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Roatta, pour exposer sa question, n° 1263,.

M. Jean Roatta. Ma question s'adressait à M. le ministre de la culture et de la communication puisque j'avais un engagement de sa part, mais je sais, madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, que vous allez pouvoir répondre à sa place.

Marseille, associée au territoire Provence, a été nommée capitale européenne de la culture pour 2013. Cet événement est vécu comme une formidable opportunité pour accélérer le développement économique et culturel du territoire, puisque près de 10 millions de visiteurs sont attendus.

Ainsi, de nombreux équipements culturels vont être inaugurés en 2013, à l'instar du Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, tandis que d'autres vont voir leur activité démultipliée.

Dans ce paysage foisonnant, l'Opéra de Marseille fait néanmoins figure de parent pauvre et n'a pas les moyens de son ambition.

En effet, l'État participe de manière très marginale au budget de cet établissement - moins de 3 % des frais de fonctionnement annuels - alors que d'autres établissements du territoire bénéficient d'une aide plus importante. Cette situation apparaît d'autant plus singulière que l'Opéra de Marseille joue fréquemment à guichets fermés et que le ministre de la culture avait émis le souhait de voir cette structure se hisser parmi les opéras nationaux et régionaux, à l'exemple de Bordeaux, Lyon, Nancy et Strasbourg.

De ce fait, comment le Gouvernement explique-t-il le faible soutien de l'État et quelle solution envisage-t-il ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*.
Cher Jean Roatta, Frédéric Mitterrand m'a demandé d'excuser son absence et m'a priée de vous communiquer la réponse suivante :

Le soutien qu'apporte l'État à l'Opéra de Marseille s'inscrit dans le cadre de la politique qu'il mène en faveur du développement de l'art lyrique et qui le conduit à soutenir l'action de treize établissements installés dans les régions. Ces aides se déclinent selon des niveaux différenciés, en fonction des forces artistiques dont dispose chacune de ces maisons lyriques et, en conséquence, des missions qui peuvent lui être confiées.

L'État apporte un soutien de 435 000 euros à l'Opéra, destiné à soutenir son activité artistique de production lyrique.

Le montant de financement dont bénéficie actuellement l'Opéra de Marseille fait l'objet depuis quelques mois de négociations entre la ville de Marseille et le ministère de la culture, aux niveaux tant de l'administration centrale que des services déconcentrés.

Dans cet esprit, un travail d'évaluation, confié au service de l'inspection rattaché au directeur général de la création artistique, est actuellement en cours. Ses conclusions seront connues dans quelques semaines. Elles seront l'occasion d'approfondir le dialogue quant aux capacités lyriques et symphoniques de l'Opéra de Marseille et, par conséquent, de mieux identifier les enjeux attachés à son développement au sein du paysage lyrique national, ainsi qu'au regard, évidemment, des autres aspects de la vie musicale dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les éléments de synthèse fournis par cette analyse permettront enfin, en fonction des pistes de développement qui pourront être définies, d'opérer un examen de la question de l'aide financière de l'État qu'il conviendra d'apporter à l'Opéra de Marseille dans les prochaines années. Il faut donc patienter encore quelques semaines, mais pour un résultat qui, je n'en doute pas, monsieur le député, sera prometteur.

M. Jean Roatta. Merci, madame la secrétaire d'État, pour cette réponse.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1263

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 576

Réponse publiée le : 2 février 2011, page 588

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2011